



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 27 septembre 2018
Convocation du : 19 septembre 2018
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 27 septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme DE PARIS, M. MARIE, M. QUESTE, Mme DUBREU, M. DERONNE, Mme LE GALLIC, M. MERTEN, Mme LORIDAN, Mme LEBLEU, Mme LE DUFF, Mme TURBIEZ. M. BAILLEUL, Mme CASIER, M. VYTHELINGUM, M. CATTOIRE, M. DUPONT, Mme HAMIDOU-DUCATEL, Mme CASSAN, M. DERUYTER, M. THIRION, M. PLOUY, Mme VANDERWEGEN, Mme VERWAERDE. M. GRENIER .

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme COBBAERT, Mme LE BIHAN, Mme CHAFIK, M. AGNOLETTI, Mme BRICE, M. AIT EL HAJ, Mme PYNSON ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, M. MONPAYS, Mme DE PARIS, M. MARIE, M. DERUYTER, M. QUESTE, Mme LE GALLIC, conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : Mme GRUSON, M. MONVOISIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUPONT

DE18.140

TOURISME
TOTEM RESEAU POINT NOEUD VELO LYS MONTS DE FLANDRES
CONVENTION DE PARTENARIAT

Autorisation - Approbation

338

Le Conseil Départemental du Nord, le Comité Départemental Nord Tourisme, la Métropole Européenne de Lille, la Communauté de Communes Flandre Intérieure, la Communauté de Communes Flandre Lys et la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane travaillent à la mise en place d'un réseau points nœuds vélo nommé « Vallée de la Lys Monts de Flandre ».

Dans ce cadre, Nord Tourisme a été missionné par le Conseil Départemental, dans le cadre de sa politique PDIPR (Plan de Développement des Itinéraires de Promenades et de Randonnée) pour travailler à la mise en œuvre d'un projet d'implantation de totems touristiques sur son territoire.

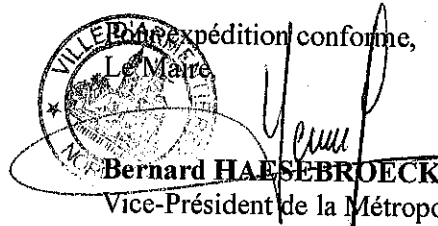
Ils ont pour objet d'apporter de l'information aux touristes à vélo, à la fois sur le réseau points nœuds et son fonctionnement, ainsi que sur l'offre touristique et de randonnée pédestre. Ils seront installés aux différents points de départs aménagés et dans certaines gares.

Deux totems sont proposés pour Armentières, dont l'implantation est prévue sur le parvis de la gare. Le coût total sera pris en charge pour moitié par Nord Tourisme pour moitié par l'Office de Tourisme de l'Armentierois. La Ville se charge de la pose, prévue pour octobre-novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat actant la mise en œuvre de ce projet à Armentières.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

 Ville d'Armentières
Le Maire
Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille